



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2002
Français
Original: anglais/espagnol

Cinquante-septième session

Point 111 b) de la liste préliminaire*

Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales

La mondialisation et son incidence sur le plein exercice des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général**

I. Introduction

1. Par sa résolution 56/165, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et son incidence sur le plein exercice des droits de l'homme (A/56/254 et Add.1) et a prié le Secrétaire général de prendre l'avis des États Membres et de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport complet sur la question.

2. Comme suite à cette demande, le 2 avril 2002, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a adressé une note verbale aux États Membres pour solliciter leurs vues sur la question. Au 26 juin 2002, des réponses avaient été reçues des Gouvernements de Cuba, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Soudan, dont les textes sont reproduits ci-après.

* A/57/50/Rev.1.

** Le présent rapport a été définitivement mis au point et envoyé par le bureau compétent à Genève avant la date du 2 juillet 2002. Sa transmission au Siège par courrier express a exigé des délais supplémentaires.

II. Réponses des gouvernements

A. Cuba

3. Le Gouvernement de la République de Cuba attache la plus haute importance au rôle décisif qui incombe à la communauté internationale, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, qui est l'instance universelle la plus représentative, de redéfinir les principes sous-tendant le processus de mondialisation en cours afin que ses avantages potentiels puissent profiter à tous les peuples à travers le monde et à tous les secteurs à l'intérieur de chaque pays.

4. La mondialisation est une réalité, produit de l'évolution historique et du développement technologique, en particulier des moyens de transport, des communications et des techniques de l'information, qui a de profondes répercussions dans tous les domaines, économique, politique, social et culturel.

5. Elle se traduit par des rapports d'interdépendance croissante qui font que les évolutions et les événements se produisant en un lieu quelconque ont des incidences sur les autres pays et touchent toutes les facettes du



quotidien de millions de personnes ailleurs dans le monde. C'est pour cette raison, en partie, que tous les peuples de la planète ont le droit intrinsèque d'être associés à la gestion et à l'administration de ces processus mondiaux, selon le principe de la responsabilité partagée et dans un cadre multilatéral.

6. Il ne s'agit pas de juger la mondialisation de façon manichéenne en polarisant les réactions qu'elle suscite en deux camps irréconciliables. Seuls les individus soucieux de préserver les privilèges que leur confère la répartition inégale des bienfaits de la mondialisation défendent cette lecture. Ils s'attachent principalement à diaboliser les mouvements sociaux de protestation contre certains effets de la mondialisation ou, tout du moins, à ne pas reconnaître qu'ils mènent un combat politique, en qualifiant leurs membres de rêveurs et d'utopistes, de marginaux et de rebelles, de nationalistes conservateurs ou de protectionnistes isolationnistes.

7. Il importe plutôt, sans idée préconçue, de se demander, entre autres choses, si les recettes néolibérales, qui ont guidé la mondialisation en cours, sont à même d'assurer la défense et la protection des droits fondamentaux de tous les peuples partout dans le monde; si elles peuvent offrir des solutions aux problèmes actuels et éliminer les obstacles à l'exercice du droit au développement des pays en développement; si elles peuvent répondre au défi de la dégradation croissante de l'environnement et de l'aggravation de la dette sociale de la planète. Les faits montrent que non.

8. En théorie, la mondialisation devait avoir des effets positifs pour tous les pays et les habitants de la planète. Or, comme la communauté internationale l'a reconnu à maintes reprises, à l'occasion des sommets mondiaux tenus ces dernières années, notamment du Sommet du Millénaire, les dividendes et les coûts de la mondialisation sont très inégalement répartis et les pays en développement ont plus de mal que les autres à trouver des solutions.

9. Lors de ces sommets, tous les États ont notamment convenu de la nécessité d'adopter des politiques et des mesures de portée mondiale qui répondent aux besoins des pays en développement et qui sont élaborées et exécutées avec leur participation. En outre, des engagements ont été pris en faveur de systèmes financiers, monétaires et commerciaux multilatéraux ouverts, transparents, démocratiques, équitables, cohérents, réglementés, prévisibles et non

discriminatoires. Or, rien ou presque n'a été fait pour atteindre ces objectifs et concrétiser ces engagements.

10. Le schéma actuel de la mondialisation pose un problème fondamental, lié au fait que depuis quelques dizaines d'années, les centres de pouvoir transnationaux dans les domaines de la politique, de l'économie et de l'information, qui se trouvent dans les pays développés mais sont également solidement implantés dans d'autres régions du monde, n'ont cessé de promouvoir, de la manière la plus radicale, au nom de leur doctrine néolibérale, une libéralisation et une déréglementation élevées au rang hypothétique de recette universelle pour tous les pays du monde.

11. Or, la soi-disant « libéralisation » est un leurre qui a sa part de sélectivité.

12. Pour ne citer que quelques exemples, si, d'un côté, les pays développés et les institutions commerciales et financières multilatérales qu'ils contrôlent, préconisent la déréglementation des marchés et l'élimination des subventions dans les pays sous-développés, de l'autre, ils maintiennent en place, quand ils n'en créent pas de nouvelles, – on citera la loi agricole votée aux États-Unis – des subventions s'élevant à plusieurs millions en faveur de leurs agriculteurs et de leurs pêcheurs et ferment leurs marchés aux principales exportations de la majorité des pays en développement, à savoir les produits agricoles et textiles.

13. De même, loin de libéraliser les mouvements de personnes entre le Sud et le Nord, on resserre les contrôles de l'immigration, en menaçant même d'employer la force militaire pour arrêter l'afflux croissant de migrants. On n'a pas davantage libéralisé les transferts de technologie. Au contraire, on a renforcé les régimes de propriété intellectuelle destinés à protéger le monopole et la suprématie des pays développés et de leurs entreprises dans ce domaine et à perpétuer la dépendance des pays en développement.

14. D'autre part, au lieu d'une multiplication des acteurs économiques aux niveaux national et international, on observe une concentration encore plus forte de la propriété par voie d'alliances, de fusions et d'acquisitions, de sorte que la majorité des entreprises et des petits producteurs, en particulier dans les pays en développement, se retrouvent dans la pire des situations et succombent presque toujours face à la concurrence des grandes sociétés des pays développés

fortes de leur supériorité technologique et de leur puissance économique.

15. Certes, les pays développés et certains pays en développement ont enregistré une certaine croissance économique, même si elle a été souvent peu durable et marquée par des périodes de ralentissements, de stagnations et de contractions, mais dans les faits, comme le montrent les statistiques publiées dans les rapports de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement, cette croissance s'est accompagnée d'un accroissement des inégalités de revenus à l'intérieur des pays, y compris des pays développés, et d'un pays à l'autre, et s'est traduite en fin de compte par une détérioration ou au mieux une stagnation de la situation sociale.

16. Le processus de mondialisation néolibérale a également provoqué presque partout un affaiblissement du rôle des États et de leur capacité économique et financière à faire appliquer le droit au développement, ainsi qu'à maintenir, offrir ou garantir des services publics de base dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale, ouvrant la voie à la privatisation de ces prestations avec, pour corollaires, l'inégalité d'accès aux services et la privation des droits économiques, sociaux et culturels de millions de personnes voire, dans certains cas, de la majeure partie de la population.

17. Dans le domaine politique, les centres de pouvoir, à rebours du Consensus de Vienne de 1993, qui a affirmé l'importance qu'il y avait à prendre en compte les particularités nationales et régionales, ainsi que les divers patrimoines historiques, culturels et religieux, cherchent à imposer au monde leur modèle de démocratie représentative, soi-disant multipartite, comme régime unique, ainsi qu'une interprétation des droits civils et politiques qui leur permet en fait d'exercer leur suprématie et de se décharger de l'application des droits économiques, sociaux et culturels.

18. Ce qu'il y a de certain, c'est que bien que le multipartisme existe dans les pays développés, un bipartisme ou un parti unique de fait s'y impose souvent. Les partis qui peuvent espérer accéder au pouvoir sont généralement ceux contrôlés par les groupes qui détiennent le pouvoir économique. Les élections s'accompagnent de taux d'abstention de plus en plus élevés, du fait de la perte de crédibilité du personnel politique et du système lui-même. Les

campagnes électorales sont de plus en plus coûteuses, hors de portée des candidats possibles des pauvres, des ouvriers, des paysans, des autochtones et des immigrés, privant par là même ces composantes de la société de toute participation effective à l'administration de leur pays. Certes, des individus et des partis différents se succèdent au pouvoir, mais pour la majorité des habitants, cette alternance n'apporte rien ou presque de positif.

19. La mondialisation néolibérale contribue aussi du fait du développement des moyens de transport et des moyens de communication non contrôlés, comme Internet à l'accroissement du vice et de la criminalité, qu'il s'agisse de trafic de drogues, de prostitution et de pornographie, concernant notamment des enfants, de trafic de migrants, de traite de femmes et d'enfants, de pédophilie, de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. On observe également une montée inquiétante, dangereuse, de partis de droite qui se développent et arrivent au pouvoir sur la base de programmes xénophobes et anti-immigrants comme ce fut le cas avant la Seconde Guerre mondiale dans divers pays d'Europe. Dans ces conditions, le droit de tout individu à l'instauration d'un ordre social et international assurant le plein exercice de ses droits et de ses libertés, proclamé il y a plus de 50 ans dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, réitéré sous une autre forme dans la Déclaration sur le droit au développement et plus tard réaffirmé par consensus par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, non seulement n'est pas encore acquis, mais semble chaque jour plus lointain.

20. Au travers de la mondialisation néolibérale, une partie des puissances impérialistes, dont plusieurs anciennes puissances coloniales et leurs agents économiques, comme les entreprises transnationales et les institutions multilatérales où elles dominent, ont engagé une reconquête des pays en développement. Un nouveau processus de néocolonialisme économique est en marche, qui compromet l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination.

21. Les mécanismes du marché et « l'égalité » entre entités de fait inégales que favorise la mondialisation néolibérale, auxquelles viennent s'ajouter les facteurs historiques de subordination, de dépendance et de pillage auxquels ont été soumis les pays en développement et les inégalités de l'ordre économique international en vigueur, tendent à favoriser les pays

développés et à pérenniser et à approfondir les inégalités entre ceux-ci et les pays du Sud.

22. Les signes de plus en plus évidents de déstabilisation et de crise politique, économique et sociale dans de nombreux pays en développement, notamment dans divers pays d'Amérique latine dont le développement est qualifié d'intermédiaire, qui ont appliqué strictement les recettes économiques néolibérales et les formules politiques de la « démocratie » formelle, autrefois considérés comme des paradigmes du néolibéralisme, sont autant de manifestations de l'épuisement et de la non-viabilité du modèle actuel de mondialisation pour les pays en développement.

23. Si l'on continue à appliquer les formules néolibérales de manière aussi outrancière, l'exercice de tous les droits fondamentaux, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement, restera une chimère inatteignable, avec de graves conséquences pour la paix et la stabilité nationales, régionales et internationales.

24. Le Gouvernement de la République de Cuba partage les positions des acteurs sociaux plus nombreux dans le monde à mettre en question et à critiquer l'ordre néolibéral actuel. Il est non seulement possible mais nécessaire d'instaurer un monde meilleur. L'humanité ne pourra se sauver que si elle met en place un ordre plus humain et plus équitable où prime la justice sociale. L'ordre international actuel, injuste, égoïste et inégalitaire ne peut résoudre ni les graves problèmes que l'humanité connaît aujourd'hui, ni les grands défis de demain.

B. Soudan

25. Le Soudan constate que la mondialisation est inévitable, ce qui l'amène à poser les questions suivantes :

a) Quelles en sont les conséquences négatives sur les plans économique, culturel, social et politique pour les pays en développement?

b) Comment concilier promotion et protection des droits de l'homme, d'une part, et développement économique, d'autre part?

26. Il ne s'agit pas simplement de concilier d'une manière générale, la promotion et la protection des droits de l'homme et le développement économique

mais de définir comment et de quelle façon y parvenir, ce qui amène à poser des questions fondamentales sur le plan institutionnel. En particulier, cette harmonisation sera-t-elle le seul fait des institutions de financement du développement ou sera-t-elle réalisée ailleurs également? Personne ne peut ignorer les conséquences particulièrement négatives des politiques mises en oeuvre par les institutions de Bretton Woods ainsi que par d'autres institutions transnationales sur l'économie et les politiques des pays en développement, et donc sur les droits de l'homme dans ces pays. En particulier, le marché peut avoir une incidence à la fois positive et négative sur les droits de l'homme. Les politiques des institutions financières et le fonctionnement des marchés peuvent avoir des conséquences défavorables dans les domaines suivants :

- a) Le travail des enfants;
- b) Les conditions d'emploi;
- c) La mondialisation et les rémunérations;
- d) La pollution de l'environnement;
- e) L'interventionnisme dans les politiques économiques publiques.

27. Pour faire face à ces problèmes et à d'autres encore, il est essentiel de se conformer à certains principes de base, à savoir :

a) Tout État a le droit de définir les conditions dans lesquelles les institutions financières, y compris les entreprises multinationales, opèrent sur son territoire, dans le respect du droit international;

b) Toute institution financière et entreprise multinationale doit tenir pleinement compte des objectifs généraux du pays dans lequel elle opère;

c) Toute institution financière et entreprise multinationale doit tenir compte comme il convient des buts et priorités économiques et sociaux du pays considéré;

d) La communauté locale et la société civile doivent être encouragées à évaluer ces institutions et entreprises, et donc à participer aux négociations les concernant.

28. Le Soudan considère que plus les divers organismes des Nations Unies appuieront et appliqueront effectivement une approche du

développement fondée sur le respect des nombreux aspects des droits de l'homme, plus vite ils évolueront.

29. Le Soudan est conscient du fait que la mondialisation et les progrès en matière de partage d'informations et de communication permettent aux défenseurs des droits de l'homme de diffuser à l'échelon international, par l'intermédiaire d'Internet, les mesures adoptées et les violations des droits de l'homme perpétrées par des institutions ou des groupes. Toutefois, ces moyens de communication modernes peuvent également être utilisés de façon négative pour encourager la prostitution et la pornographie impliquant des enfants, ce qui a évidemment des conséquences sur les relations morales et sociales. Par ailleurs, la capacité des autorités à réglementer les communications et, par conséquent, à préserver leur souveraineté, peut être liée à la nature de ceux qui ont accès aux technologies de l'information. En outre, si de nombreuses informations sont très rapidement disponibles, elles sont parfois peu crédibles ou erronées.

30. Il s'agit là de quelques-unes des questions d'ordre général liées à la mondialisation. Le Soudan considère qu'il faudrait :

- a) Veiller à ce que les riches ne possèdent pas le monde;
- b) Faire en sorte que la mondialisation ne soit pas une arme dans les mains des puissants et des classes dirigeantes;
- c) Entreprendre une évaluation détaillée et indépendante de l'impact de la mondialisation sur la société, l'environnement et la culture;
- d) Faire en sorte que les négociations auxquelles participent des organismes transnationaux soient plus transparentes.

C. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

31. Suite à la demande du Secrétaire général, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a transmis le texte intégral d'un Livre blanc intitulé « *Eliminating world poverty: making globalization work for the poor: White Paper on international development* », disponible auprès du Secrétariat et dont on trouvera ci-après un résumé.

32. Le Royaume-Uni constate que des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine du développement au cours des dernières décennies et que de très nombreux enseignements ont été tirés au cours de cette période au sujet de ce qui marche et de ce qui ne marche pas. Face à la mondialisation, il s'agit d'appliquer ces enseignements à une plus grande échelle. La mondialisation offre des possibilités sans précédent de développement durable et de réduction de la pauvreté, comme pour ce qui est d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, et en particulier de réduire de moitié, comme le Royaume-Uni s'y est engagé, la pauvreté extrême d'ici à 2015.

33. La mondialisation doit profiter davantage aux pauvres. C'est un impératif moral et dans l'intérêt de tous. La pauvreté et l'inégalité sont la cause, ou au moins des facteurs contributifs, de nombre de problèmes actuels – guerres et conflits; mouvements de réfugiés; violations des droits de l'homme; criminalité internationale; terrorisme international et commerce illicite de drogues; pandémies, comme par exemple de VIH/sida; et dégradation de l'environnement. Si les progrès en la matière dépendent au premier chef des pays en développement eux-mêmes, une partie des ressources nécessaires devra nécessairement être fournie par la communauté internationale.

34. Le terme de mondialisation recouvre différentes notions. Pour le Royaume-Uni, cela signifie que le monde moderne est de plus en plus interdépendant et interconnecté. La facilité de plus en plus grande avec laquelle les biens, les services, les capitaux, les personnes et l'information franchissent les frontières est rapidement en train de créer une économie mondiale unique. Ce processus est alimenté par le progrès technologique et la réduction du coût des transactions internationales. Il se traduit par la diffusion de normes et de valeurs mondiales, l'avancée de la démocratie et la prolifération d'accords et de traités mondiaux, en particulier dans les domaines de la protection de l'environnement et des droits de l'homme. La mondialisation est également caractérisée par la croissance de sociétés transnationales. Gérée avec sagesse, la nouvelle richesse ainsi créée offre la possibilité de sortir de millions de personnes parmi les plus pauvres du piège de la pauvreté, mais mal gérée elle pourrait se traduire par une aggravation de la marginalisation et par une paupérisation accrue.

35. La mondialisation suscite, au sein de la population, des préoccupations légitimes, dont certaines sont décrites plus en détail ci-dessous :

a) **Culture.** La mondialisation a accéléré l'apparition d'une culture mondiale qui se manifeste par le fait que le consommateur a presque partout accès aux mêmes biens et par l'utilisation de l'anglais comme langue de communication internationale. Si cela ne constitue pas nécessairement une menace pour la diversité des modes de vie, le risque de culture mondiale unique sera plus grand si le monde en développement reste pauvre et marginalisé;

b) **Environnement.** La mondialisation constituerait une menace pour l'environnement. Il est exact que l'environnement continue de se dégrader et que les habitudes de consommation des habitants des pays développés en sont le principal facteur. Toutefois, la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont souvent liées, et le développement économique permet aux pays qui en bénéficient d'avoir plus facilement accès à de nouvelles technologies, moins consommatrices de ressources et moins polluantes. Un engagement accru, aussi bien au niveau international qu'au niveau national, en faveur de la lutte contre la dégradation de l'environnement est indispensable. Toutefois, un engagement à l'échelle mondiale en faveur du développement durable est lié à une garantie de développement pour les pauvres;

c) **Accroissement des inégalités et de la pauvreté.** Pour beaucoup, la mondialisation se traduit par un accroissement des inégalités et de la pauvreté. Toutefois, les données les plus fiables dont on dispose jusqu'à présent donnent à penser qu'il n'y a pas de relation systématique entre ouverture et inégalité ou entre croissance et inégalité, que ce soit entre pays ou à l'intérieur d'un même pays. Au cours des dernières décennies, dans certains cas, les inégalités se sont accrues et, dans d'autres, elles ont diminué, aussi bien dans les pays en forte croissance que dans les pays en croissance moins rapide. Toutefois, la croissance n'est pas suffisante à elle seule : elle doit être combinée à l'équité pour que le développement profite aux pauvres, et la réduction de la pauvreté sera encore plus rapide si elle combinée avec une baisse des inégalités;

d) **Risques systématiques.** La mondialisation s'accompagne également de risques systématiques, tels que la volatilité des marchés financiers. Un accès accru à l'épargne mondiale par l'intermédiaire des marchés

des capitaux peut permettre aux pays en développement d'accélérer leur croissance, mais l'expérience de pays d'Asie montre clairement que l'ouverture aux flux de portefeuilles à court terme peut avoir des conséquences négatives si la situation macroéconomique n'est pas saine et s'il n'existe pas un cadre réglementant l'activité des entreprises.

36. Le Royaume-Uni estime que, si la mondialisation est bien gérée, les possibilités qu'elle offre aux pauvres et aux pays pauvres peuvent largement en compenser le coût, en particulier à long terme. Deux éléments doivent cependant être présents : la volonté politique et une intégration plus poussée de l'action publique. Les pays en développement ont une responsabilité particulière à cet égard. Par exemple, il est aberrant de fournir une assistance au développement à un pays et parallèlement de limiter les possibilités de développement de ce même pays par des restrictions commerciales ou des subventions inéquitables. Pour leur part, les pays en développement doivent adopter des systèmes de gouvernement efficaces, assurer le respect des droits de l'homme pour tous et prévenir les conflits. À cet égard, les grands axes de la politique du Royaume-Uni sont les suivants :

37. Afin de relever le défi de la mondialisation, le Royaume-Uni :

a) Travaillera avec d'autres de façon à ce que la mondialisation permette de réduire systématiquement la pauvreté et d'atteindre les objectifs en matière de développement adoptés par la communauté internationale;

b) Encouragera une croissance économique à la fois équitable et durable.

38. En ce qui concerne la promotion de systèmes de gouvernement efficaces et de marchés efficients, il :

a) Aidera les pays en développement à mettre en place les systèmes de gouvernement efficaces nécessaires pour réformer la gestion de l'économie, faire en sorte que le fonctionnement des marchés bénéficie à la population et relever les défis de la mondialisation;

b) Cherchera à réduire la corruption, à garantir le respect des droits de l'homme et à permettre aux pauvres de se faire davantage entendre;

c) Travaillera avec d'autres afin de réduire les conflits, notamment en renforçant les contrôles sur le commerce des armes.

39. En ce qui concerne l'investissement dans la population et le partage des compétences et des connaissances, le Royaume-Uni :

a) Encouragera le développement des services de santé et d'éducation en faveur des pauvres et mettra à profit les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour partager ses compétences et ses connaissances avec des pays en développement;

b) Cherchera à faire en sorte que les recherches engagées aussi bien au Royaume-Uni qu'au niveau mondial soient davantage consacrées aux besoins des pauvres et à ce que les régimes en matière de propriété intellectuelle bénéficient davantage aux pauvres.

40. Pour ce qui est des financements privés, le Royaume-Uni :

a) Travaillera avec les pays en développement de façon à mettre en place des politiques propres à attirer les flux financiers privés et à minimiser le risque de fuite de capitaux;

b) Cherchera à renforcer le système financier mondial afin de pouvoir gérer les risques associés au volume, à la rapidité et à la volatilité des flux financiers mondiaux, notamment au moyen de « guides » pour l'ouverture des frontières aux flux de capitaux;

c) Encouragera la coopération internationale dans les domaines de l'investissement, de la concurrence et de la fiscalité de façon à défendre les intérêts des pays en développement;

d) Encouragera les entreprises nationales et transnationales à faire preuve de responsabilité sociale et à investir davantage dans les pays en développement.

41. Afin de profiter des retombées positives du commerce, le Royaume-Uni :

a) Encouragera l'adoption d'un système commercial international ouvert fondé sur des règles équitables, et cherchera à faire en sorte que les pays en développement y participent véritablement;

b) Agira en faveur de la poursuite de la réduction des obstacles au commerce, aussi bien par les

pays développés que par les pays en développement, et cherchera à accroître la capacité des pays en développement à tirer parti des nouvelles possibilités commerciales.

42. Pour ce qui est des problèmes d'environnement au niveau mondial, le Royaume-Uni :

a) Cherchera à limiter les répercussions de l'activité des pays développés sur l'environnement;

b) Travaillera avec les pays en développement afin que leurs stratégies de réduction de la pauvreté soient compatibles avec une gestion durable des ressources, et renforcera la capacité de ces pays à participer aux négociations internationales.

43. Afin que l'aide au développement soit utilisée plus efficacement, le Royaume-Uni :

a) Portera son aide au développement à 0,33 % du PNB en 2003/04 et continuera sur cette voie en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU;

b) Cherchera à faire en sorte qu'une plus grande partie de l'aide mondiale au développement soit consacrée aux pays pauvres, à en accroître l'efficacité et à réduire les contraintes imposées aux pays bénéficiaires, mettra fin au principe de l'aide liée pour ce qui le concerne et cherchera à faire en sorte que l'aide multilatérale soit déliée;

c) Présentera un nouveau projet de loi destiné à remplacer la loi sur le développement et la coopération de 1980, de façon à intégrer la lutte contre la pauvreté dans les mécanismes d'aide au développement;

d) Accordera des allègements de dette plus rapides et plus importants aux pays pauvres très endettés déterminés à lutter contre la pauvreté.

44. En ce qui concerne le renforcement du système international, le Royaume-Uni :

a) Travaillera avec d'autres de façon à mettre en place un système international plus fort et plus ouvert, où les responsabilités sont plus clairement définies et dans lequel les pauvres comme les pays pauvres peuvent faire davantage entendre leur voix.